

Monsieur Olivier Véran
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 Avenue Duquesne
75350 Paris

Paris, le 29 avril 2020

Objet : accueil des enfants de moins de 3 ans des salariés du secteur sanitaire, social et médico-social dans les établissements d'Accueil du Jeune Enfant à partir du 11 mai 2020.

Monsieur le Ministre,

Suite à la déclaration du Premier Ministre devant l'Assemblée nationale hier, nous avons compris que le plan de déconfinement serait progressif et qu'il laisserait aux maires et aux préfets la possibilité d'adapter des stratégies locales concernant le déconfinement.

Nous avons noté que les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) seraient ré-ouverts dès le lundi 11 mai. Ils accueilleront des groupes de dix enfants au maximum, avec la possibilité d'accueillir plusieurs groupes de 10 enfants si l'espace le permet. Le port du masque grand-public sera obligatoire pour les professionnels de la petite enfance, mais pas pour les enfants. La priorité d'accès sera donnée aux enfants de familles monoparentales, de parents soignants ou enseignants, ou de parents tous deux dans l'impossibilité de télé-travailler.

Nous constatons actuellement une demande forte de nos professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social pour connaître les modalités concrètes de l'accueil de leur enfant en crèche, non seulement pour savoir si ce dernier sera accueilli en toute sécurité, mais également pour les rassurer sur la reprise de leur activité professionnelle. Ces derniers s'interrogent, à raison, sur les conditions de leur reprise d'emploi : à temps plein, partiel ou par demi-journées.

Aussi, afin de pouvoir communiquer, le plus en amont possible, auprès de nos professionnels, nous vous demandons de nous préciser avec plus de détails le plan de réouverture prévu pour les EAJE. Dans l'idéal, nous souhaiterions pouvoir le diffuser avant le 4 mai si possible.

Comme vous le savez, une grande partie de nos professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social privé solidaire et commercial ont été mobilisés pendant la période de crise sanitaire et ont continué à travailler pour assurer la continuité d'activité de leur service ou établissement. Ils faisaient partie des personnels mobilisés considérés comme prioritaires pour l'accueil de leur enfant en EAJE.

Il semble important que vous puissiez notamment nous indiquer dans quelle mesure l'accueil des enfants de ces professionnels restera prioritaire dans les crèches à partir des 11 et 18 mai, et même au-delà lorsque l'activité économique de notre pays aura progressivement repris. De fait, les effectifs d'enfants accueillis seront réduits et il importe que l'accueil des enfants de ces professionnels essentiels pour la lutte contre le virus soit garanti.

L'anticipation de la réouverture des EAJE, conjuguée à celle de la réouverture des écoles sur laquelle nous souhaitons avoir des précisions de la part de M. Blanquer, permettra ainsi à nos salariés de poursuivre de façon sereine leur activité de soins et d'accompagnement au sein des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux de notre réseau.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Marie-Sophie DESAULLE



Présidente de la FEHAP

Lamine GHARBI



Président de la FHP

Alain RAOUL



Président de Nexem

Florence ARNAIZ-MAUMÉ



Déléguée générale du SYNERPA

Pr. Jean-Yves BLAY



Président d'Unicancer